

4. Mettre en place un jardin partagé

1. Contexte et description

Le potager collectif tire ses origines des jardins domestiques ou collectifs implantés dans les villes au XIX^{ème} siècle. A l'époque, ces jardins ont été mis à disposition par les industriels, dans le but de permettre aux ouvriers de produire des denrées alimentaires de première nécessité. De nos jours, cette pratique revêt des objectifs divers et variés et parfois cumulés.

En voici quelques uns :

- accéder à une alimentation saine et bon marché ;
- apprendre à jardiner, de manière biologique, de façon durable ; apprendre les techniques de permaculture, de compostage, etc. ;
- accéder à une formation d'insertion socio-professionnelle ;
- échanger des savoirs et des compétences ;
- rencontrer d'autres personnes, permettre une mixité sociale et culturelle.

2. Publics cibles

Le public est multiple et cette action vise principalement les personnes précarisées ou isolées, les seniors, les personnes moins mobiles. Mais elle touche également un public scolaire et les personnes ne possédant pas de jardin.

3. Parties prenantes

Il y a le porteur de projet qui peut être le PCS, un groupe d'habitants, une maison de quartier, le CPAS, une asbl ou une association entre quelques-uns de ceux-ci. C'est à lui que revient l'organisation de réunions pour prendre des décisions telles que les délimitations en parcelles individuelles et/ou collectives, l'établissement d'un règlement d'ordre intérieur, d'un planning des activités au jardin, le choix des plantations.

Un autre personnage important, c'est l'animateur. Il est soit bénévole, soit éducateur, une personne du milieu associatif ou un formateur.

Et enfin, les personnes qui s'investissent et font vivre le projet au quotidien, les jardiniers : ce sont les habitants du quartier, les écoles, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et moins âgées, les bénévoles.



4. Mise en œuvre

Dans un premier temps, il faut disposer d'un terrain, il s'agit souvent d'un terrain communal qui est soit prêté, soit loué par la commune.

La recherche de subsides est une phase importante lors de la mise en œuvre, elle permet l'achat d'outillage, de graines ou encore l'aménagement du terrain. Les dons et échanges sont également des modes de fonctionnement possibles. Les soutiens financiers peuvent être trouvés auprès du PCS, de la commune, du CPAS, de la Société de logement de service public (SLSP). Il existe également d'autres sources de financement tels que les Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN) ; des appels à projets comme « Egaltitude », appel à projet lancé par le Service public de Wallonie (SPW) qui promeut les valeurs sociales, d'égalité et d'aide ; Biodibap, appel à projet également lancé par le SPW et visant à favoriser la diversité des espèces végétales et animales, et à protéger les habitats naturels aux abords des bâtiments publics ; la Fondation Roi Baudouin via des appels à projets du type amélioration de quartier.

5. Conditions de réussite

- Un des critères de réussite dans le temps est la constitution d'un noyau central de quelques personnes, convaincues de la philosophie du projet et qui sont sur le terrain pour motiver les troupes.
- Un soutien financier réel car la dynamique au cœur du projet dépend également de l'investissement dans un équipement, l'aménagement et l'adaptation des installations.
- Il est important de prendre en considération les demandes des jardiniers et d'accepter que les objectifs personnels soient différents de ceux imaginés en début de projet.
- L'animateur a un rôle prépondérant dans l'énergie communiquée aux jardiniers, mais il peut également jouer un rôle de médiateur lors de conflits. Il favorise l'inclusion d'un nouveau membre au sein du groupe.
- Un encadrement, posant des règles précises (chartes, règlement d'ordre intérieur...) offre une garantie pour un bon fonctionnement.

- Prévoir un local fermé pour éviter la disparition de l'outillage et également le placement de clôtures pour protéger le potager d'éventuelles dégradations.
- Lors de la basse saison, il est intéressant de continuer à faire vivre le jardin partagé, par exemple en aménageant des sentiers, en créant des bacs sur hauteurs pour les moins mobiles, en implantant des bancs ou tout autre équipement éventuel.

6. Pratiques exemplatives

PCS Saint-Nicolas : cette action existe depuis 2009. Au départ, il n'y a eu que 21 citoyens mobilisés, mais actuellement, il y a 70 parcelles, un ouvrier à mi-temps ainsi qu'une animatrice 0.5 ETP qui donne des conseils en jardinage et qui organise des animations thématiques sur les plantes sauvages, des ateliers cuisine, des ateliers beauté. Le projet est intergénérationnel et est ouvert à tous. Le public rencontré est d'une grande mixité sociale et culturelle, seul le public jeune est difficilement mobilisable. Aujourd'hui, l'équipe souhaite développer davantage l'aspect pédagogique du projet et à long terme, celui-ci deviendrait un lieu de formation en maraîchage biologique.

PCS Peruwelz : le « Jardin Partagé » est situé au cœur d'une résidence de logements sociaux, c'est un lieu ouvert sur le quartier et il a pour objectif le développement d'activités de partage et de solidarité entre les usagers désirant découvrir le contact avec la nature. Les missions qui lui sont attribuées sont les suivantes : une mission pédagogique par le jardinage, la culture biologique, l'environnement ; une mission de communautérisation ; une mission d'insertion et de cohésion sociale entre les jardiniers. C'est un outil permettant l'échange de savoirs, voire la transmission d'un certain patrimoine culturel entre divers groupes et catégories sociales, générations et cultures. Il comprend 3 types de parcelles : individuelles, de groupe et en hauteur (PMR).

